

## COMMUNE DE SAINT-POINT \* 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Date de mise en ligne :  
19 Décembre 2022

### Procès-Verbal

Réunion de conseil municipal du  
Vendredi 18 Novembre 2022 à 20h30

Le vendredi 18 Novembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

**Etaient présents** : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, François-Xavier DUFOUR, Julie HUET, Jacques MERCIER, Marcel EBERHART, Violaine MAILLET, Thomas LOISIER ; Anthony FAVRE

**Etaient excusés** : Pierre-Marie DURIEZ (pouvoir à Madame Maud GAND), Evelyne CINIÉ (pouvoir à Madame Maud GAND)

**Secrétaire de séance** : Jacques MERCIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 14 Octobre 2022 est approuvé par le maire et le secrétaire de séance. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation. Le maire invite à traiter l'ordre du jour.

#### 1) **Délibération pour la demande de subvention auprès de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil, que la communauté de communes a depuis un an mis en place une subvention dite « subvention d'équipement aux communes ». Elle vise à financer des investissements dans les communes membres de la communauté de communes, qui présentent souvent un caractère d'urgence et ne sont pas finançables par d'autres formes d'aides auprès d'autres organismes publics. Il avait donc déposé une demande écrite le 11 Avril dernier, exposant les travaux nécessaires à la fois pour l'installation de la nouvelle salle de classe et le déménagement de la mairie. Le règlement de l'octroi de cette subvention a depuis été affiné et il s'avère nécessaire, pour que cette demande soit valable, que le conseil municipal prenne une délibération autorisant le maire à solliciter cette subvention auprès de la communauté de communes.

#### **\*Délibération n°30-22**

#### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SCMB / ANNEE 2022**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une subvention peut être allouée par la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, pour financer les dépenses d'investissement liées à un équipement. Cette subvention est plafonnée à 15 000€ par commune et par an.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE la demande de subvention auprès de la communauté de commune SCMB
- AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention

#### 2) **Délibération pour la désignation des nouveaux délégués titulaires et suppléants pour le SIVOS**

Monsieur le Maire explique que le Président du SIVOS, Gilles Lamétairie, maire de Bourgvilain, a démissionné de ce poste courant Septembre. Une réunion a ensuite eu lieu entre les délégués des deux

communes de ce syndicat. Aucun des délégués titulaires, qui sont seuls éligibles à ce poste, ne s'est porté candidat. Par conséquent les deux communes doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants à ce syndicat afin de procéder à l'élection d'un nouveau président et vice-président. Par ailleurs, les statuts de ce syndicat stipulent que seuls des conseillers municipaux peuvent être désignés délégués. Après concertation, Monsieur le Maire propose que soient désignés comme délégués titulaires Julie Huet et lui-même et comme délégués suppléants Anthony Favre et Maud Gand.

**\*Délibération n°31-22**

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU SIVOS**

Le SIVOS a pour objet de prendre en charge financièrement le Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Bourgvilain et de Saint Point mis en place à la rentrée scolaire 1988-1989. Le syndicat reçoit les contributions des deux communes et peut faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du RPI. Le siège du syndicat est à la mairie de Saint Point. Le SIVOS est institué pour la durée du RPI.

Pour faire suite à la démission du président et en vue de la prochaine élection d'un nouveau bureau, il convient de désigner de nouveaux de déglués titulaires et suppléants.

Après délibération et à **l'unanimité**, le conseil municipal **DESIGNE** :

- Pierre-Yves QUELIN, délégué titulaire
- Julie HUET, déléguée titulaire
- Anthony FAVRE, délégué suppléant
- Maud GAND, déléguée suppléante

**3) Délibération pour l'actualisation de la longueur de la voirie communale**

Monsieur le maire explique que la Préfecture demande chaque année une actualisation des longueurs de voirie communale. Cela sert notamment à déterminer les sommes attribuées pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Considérant qu'il a été procédé cette année à la création d'une nouvelle voie goudronnée d'environ 150 m à Chagny (impasse de la Belouze), Monsieur le maire propose d'intégrer celle-ci dans le décompte de la voirie communale. La longueur de la voirie communale passera ainsi de 23,225 km à 23,375 km.

**\*Délibération n°32-22**

**OBJET : ACTUALISATION LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de la Préfecture afin de valider la longueur de la voirie communale, cette donnée étant utilisée pour le recensement des données financières pour la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F),

Considérant la nécessité de présenter un recensement actualisé de la voirie communale,

Considérant que le dernier chiffre datant de 2021 indiquait 23 225 ml de voirie communale,

Après avoir intégré les voiries incluses dans le domaine public depuis 2021, il est confirmé que la longueur de la voirie communale est de 23 375 ml à ce jour,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le recensement de 23 375 mètres linéaires de voirie communale,
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les démarches relatives à cette décision

## Questions diverses

### A- Repas des aînés

Une équipe de conseillers municipaux a décidé que celui-ci aurait lieu au restaurant le Commerce à Tramayes le 30 Novembre 2022 à midi. Les inscriptions sont maintenant quasiment finalisées et une quarantaine de personnes seront présentes. Monsieur le Maire indique également qu'il sera préparé un colis à destination des personnes de Saint Point en maison de retraite. Il indique également que les conseillers qui le souhaitent sont les bienvenus pour accompagner les aînés lors de ce repas.

### B- Eglise

Trois architectes du patrimoine ont été consultés pour obtenir un diagnostic sur le projet de restauration de l'église Saint Donat. L'étude préalable sera financée à 50% par la DRAC. Une recherche de financement autre sera faite.

La commune a rédigé un cahier des charges transmis à chacun. A ce jour, un architecte a répondu, un autre a décliné la proposition par manque de disponibilité, et nous sommes dans l'attente de la réponse du troisième.

### C- SIRTOM

Marcel Eberhart, conseiller délégué au SIRTOM, signale qu'à la dernière réunion il a été à nouveau mis l'accent sur les nouvelles consignes de tri pas toujours bien respectées. Pour les rappeler, de nouveaux autocollants spécifiques devront être distribués et apposés sur les poubelles collectives et individuelles. Il indique également que les poubelles cassées ou endommagées vont être changées ou réparées prochainement. Pour finir, il signale que les déchets de tonte ne seront à terme plus collectés dans les déchetteries. Il explique que le SIRTOM envisage le déploiement de composteurs collectifs pour valoriser ces déchets de tonte en même temps que les autres déchets compostables. Des maîtres composteurs et des référents seront recrutés et formés pour sensibiliser la population à cette pratique. Dans le même objectif, les administrés qui le souhaitent pourront acquérir des composteurs individuels auprès du SIRTOM pour 10 euros.

### D- Chauffage mairie

François-Xavier Dufour expose à nouveau les recherches qu'il mène quant au mode de chauffage de la nouvelle mairie. A ce jour, il n'a pas de réponse vraiment valable à ses diverses demandes de renseignements et devis. Ce sujet continue d'être travaillé étant donné que la chaudière électrique en place actuellement fonctionne toujours même si elle ne sera pas une solution économiquement viable à long terme.

### E- Bulletin municipal.

Violaine Maillot annonce la réalisation d'un prochain bulletin municipal à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les divers sujets à aborder sont listés et les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent participer à la rédaction de celui-ci.

### F- Conférence Appel à Projets 2023 du Département

Maud Gand et Pierre-Marie Duriez se sont rendus à la conférence territoriale du Département pour la présentation des modalités d'attribution de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet 2023.

Comme chaque année les dépôts de dossier devront se faire avant le 31 Décembre, chaque commune a la possibilité de présenter deux projets si parmi ceux-ci il y en a un à but environnemental. Chaque projet doit également représenter un montant minimum de 10.000 euros. Les conseillers réfléchissent au choix des projets qui pourraient être présentés.

### G- Vœux du maire

Cette cérémonie n'a pas eu lieu depuis deux années pour cause de restrictions sanitaires. L'organisation de celle-ci pourrait peut-être se coupler avec le partage de la galette avec les habitants organisé par l'Amicale. Une partie des conseillers pense qu'il serait bien dans ce cas là que toutes les associations du

village puissent participer si elles le souhaitent et même faire une présentation brève de leurs activités. Violaine Maillet est chargée de contacter les responsables de ces associations.

#### H- Installation photovoltaïque

Maud Gand indique qu'un rapport de faisabilité a été réalisé en 2020 par l'entreprise Starenco mandatée à l'époque par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier. Le projet portait sur la couverture du hangar communal. Ce bâtiment présente les caractéristiques techniques requises pour cette installation (proximité du transformateur, charpente suffisamment résistante,... ). Deux possibilités se présentent : soit une revente totale de l'électricité produite, soit faire de l'autoconsommation collective partagée. Cela consiste à alimenter de préférence les bâtiments communaux et éventuellement quelques autres foyers proches du lieu de production, avec revente du surplus au fournisseur.

Une étude de rentabilité doit être faite. Starenco propose celle-ci pour un montant de 600 euros. Les conseillers approuvent ce devis avec dix voix pour et une abstention.

A la suite de l'étude de rentabilité et suivant son résultat, des devis pour les travaux seront réalisés et le conseil municipal sera à nouveau amené à débattre de ce projet et de sa réalisation.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 15 Décembre 2022 à 20h30.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-POINT" at the top, "SAOÛNE-ET-LOIRE" at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a church and a windmill. The text "REVOLUTION FRANÇAISE" is written in a smaller font below the emblem.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.